


Reprendre une entreprise

Les 4 réflexes à avoir pour réussir son projet de reprise d'une entreprise

- 1- Prenez contact avec un  **Conseiller de la CCI90**. Il vous accompagnera pour :
- la définition de votre projet,
 - l'élaboration du dossier de présentation de ce projet et sa diffusion auprès du réseau Transentreprise,
 - la recherche d'entreprises à reprendre et la prise de contact avec les experts partenaires et les dirigeants souhaitant céder leur affaire, le montage de votre dossier de reprise d'entreprise.

Vous souhaitez reprendre une PMI/PME de plus de 10 salariés ?
Le dispositif **VISA REPRISÉ** est fait pour vous ! - voir ci-dessous



- 2- Consultez les offres d'entreprises à reprendre sur le site www.transentreprise.com

- 3- Créez-vous un compte sur l'Espace Repreneur du site www.transentreprise.com, vous pourrez ainsi vous abonner :
- à une alerte mail et recevoir sur votre messagerie les offres correspondant à vos critères de recherche,
 - au service de recherche personnalisée. Vos coordonnées et votre projet de reprise seront communiqués aux CCI et CMA du réseau ainsi qu'à leurs partenaires professionnels.

- 4- Téléchargez le **Guide Pratique de la Reprise**, il vous permettra de mieux identifier les différentes étapes nécessaires à la construction de votre projet.

VISA REPRISÉ, dispositif de détection, labellisation et accompagnement des repreneurs PMI/PME de plus de 10 salariés.

Plus d'informations

